

COMPTE RENDU SUCCINCT

Conseil municipal du 6 avril 2014

Le six avril deux mille quatorze, à 09h30, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués le trente et un mars deux mille quatorze, se sont réunis, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Paul FLAMERION, Conseiller Municipal.

Monsieur Paul FOURNIE et Monsieur Axel CAUSIN, Conseillers Municipaux, prennent place en qualité de secrétaires.

Membres du Conseil Municipal : 35

Membres du Conseil Municipal en exercice : 35

PRESENTS : 35

Christine GUILLEMY, Jean-Charles BERTHIER, Gérard BOCQUILLON, Jacky BOICHOT, Céline BRASSEUR, Axel CAUSIN, Johann CLERC, Didier COGNON, Karine COLOMBO, Céline CUCCURU, Cyril DE ROUVRE, Odile DECHANET, Abbès DJANTI, Yasmina EL FAQIR, Pierre ETIENNE, Isabelle FENAUX, Paul FLAMERION, Paul FOURNIE, Delphine GAUTIER SDIGHA, Jessica GOULIN, Gérard GROSLAMBERT, Béatrice JEHLE, Patrick LEFEVRE, Michèle LEMAIRE, Marie Christine MURGIDA, Sabah M'RIOUI, Valérie NEDELEC, Véronique NICKELS, Sophie NOEL, Catherine PAZDZIOR, Frédéric PERRIN, Frédéric ROUSSEL, Catherine SFEIR, Bernard SIMON, Patrick VIARD

Madame GUILLEMY, maire sortant ouvre la séance, fait l'appel des conseillers municipaux, les déclare installés et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Paul FOURNIÉ et Monsieur Axel CAUSIN sont désignés secrétaires de la séance à l'unanimité.

Madame Christine GUILLEMY laisse la présidence au doyen d'âge, Monsieur Paul FLAMERION.

1- Election du Maire

Madame Christine GUILLEMY propose sa candidature.

Aucune autre candidature n'étant présentée, il est procédé à l'élection du maire au scrutin secret.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 7 (bulletins blancs)

Nombre de suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 18

Ont obtenu :

Madame Christine GUILLEMY : 27 voix

Monsieur Cyril de ROUVRE : 1 voix

Madame Christine GUILLEMY, ayant recueilli la majorité des suffrages exprimés, est élue maire.

Madame GUILLEMY préside l'assemblée.

2- Détermination du nombre d'adjoints

Le Conseil décide, à raison de 28 voix pour et 7 abstentions (Patrick LEFEVRE, Axel CAUSIN, Yasmina EL FAQIR, Delphine GAUTIER-SDIGHA, Cyril de ROUVRE, Karine COLOMBO, Catherine SFEIR), de fixer le nombre d'adjoints à neuf.

3- Election des adjoints

Une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints, conduite par Gérard GROSLAMBERT, est proposée :

- Gérard GROSLAMBERT
- Céline BRASSEUR
- Frédéric ROUSSEL
- Céline CUCCURU
- Gérard BOCQUILLON
- Isabelle FENAUX
- Frédéric PERRIN
- Catherine PAZDZIOR
- Véronique NICKELS

Il est procédé à l'élection des adjoints au scrutin secret.

Résultats :

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 8 (dont 5 bulletins blancs)

Nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 18

Ont obtenu :

- Gérard GROSLAMBERT : 27 voix
- Céline BRASSEUR : 27 voix
- Frédéric ROUSSEL : 27 voix
- Céline CUCCURU : 27 voix
- Gérard BOCQUILLON : 27 voix
- Isabelle FENAUX : 27 voix
- Frédéric PERRIN : 27 voix
- Catherine PAZDZIOR : 27 voix
- Véronique NICKELS : 27 voix

La liste conduite par M. Gérard GROSLAMBERT, ayant obtenu la majorité absolue, les neuf candidats sont proclamés adjoints.

4- Election du maire délégué de Brottes

Le maire délégué de Brottes est désormais élu parmi les conseillers municipaux de la commune de Chaumont.

Il vous est proposé la candidature de Monsieur Patrick VIARD.
Aucune autre candidature n'étant présentée, il est procédé à l'élection du maire délégué de Brottes.

Résultats :

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 5 (5 bulletins blancs)

Nombre de suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 18

Ont obtenu :

- Patrick VIARD : 27 voix
- Isabelle FENAUX : 1 voix
- Patrick LEFEVRE : 1 voix
- Cyril de ROUVRE : 1 voix

Monsieur Patrick VIARD, ayant obtenu la majorité absolue, est élu maire délégué de Brottes.

5- Délégations du Conseil municipal au maire

Le législateur offre la possibilité au conseil municipal de déléguer certaines de ses attributions au maire. La liste des matières pouvant être déléguée est limitativement déterminée à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Conseil décide, **à raison de 32 voix pour et 3 voix contre (Cyril de ROUVRE, Karine COLOMBO, Catherine SFEIR)**, de déléguer l'ensemble de ces attributions au maire à l'exception de l'alinéa 2 et de préciser la délégation pour les alinéas 3, 15, 16, 17, 20 et 21 de la manière suivante :

Alinéa 3 : le maire est autorisé :

- A procéder à la réalisation des emprunts, dans la limite des crédits d'emprunts inscrits au budget et votés chaque année par le conseil municipal lors du budget primitif, de ses décisions modificatives, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux de change
- A passer à cet effet les actes nécessaires
- A prendre les décisions nécessaires pour réaliser tout placement de fonds, conformément aux dispositions de l'article L 1618-2 du CGCT. La décision prise dans le cadre de cette délégation devra porter les mentions suivantes :

-L'origine des fonds

-Le montant à placer

-La nature du produit souscrit

-La durée ou l'échéance maximale du placement

- A conclure tout avenant destiné à modifier les mentions ci-dessus, et pourra procéder au renouvellement ou à la réalisation du placement.

Alinéa 15 : il est décidé de déléguer sans conditions particulières dans le périmètre délimité par la délibération n°231 du 21 octobre 2010 portant institution et délimitation du périmètre du droit de préemption urbain.

Alinéa 16 : le maire est autorisé à intenter, au nom de la commune, toutes les actions en justice et à défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle, tant devant les juridictions administratives, judiciaires et pénales (notamment constitution de partie civile)

Alinéa 17 : la délégation est limitée à la somme de 6000 euros

Alinéa 20 : le montant autorisé proposé est de 5 000 000 euros

Alinéa 21 : il est décidé de déléguer sans conditions particulières étant précisé que ce droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux, s'exerce dans le périmètre de sauvegarde du commerce de l'artisanat tel que délimité par délibération n° 246 du conseil municipal du 6 décembre 2008.

6- Fixation des indemnités des élus

Le Conseil décide à raison de 32 voix pour et 3 voix contre (Cyril DE ROUVRE, Karine COLOMBO, Catherine SFEIR):

- de voter la majoration de 25 % de l'enveloppe indemnitaire pour les élus de la Ville de CHAUMONT, chef-lieu du département de la Haute-Marne,
- de voter la répartition de l'enveloppe suivant le tableau joint ci-dessous,
- de voter l'évolution de l'enveloppe selon la majoration de la valeur du point d'indice.

Indemnité du Maire	Attribution de 57.77 % de l'IB 1015 sur un maximum autorisé de 90 % de l'IB 1015		
		Montant maxi	Montant proposé
	Christine GUILLEMY	3 421,31€	2 196€
Indemnité du Maire délégué de Brottes	28.94% de l'IB 1015 sur un maximum autorisé de 43% de l'IB 1015		
		Montant maxi	Montant proposé
	Patrick VIARD	1 634,63€	1 100€
Indemnités des adjoints	Attribution de 23.15 % de l'IB 1015 sur un maximum autorisé de 33 % de l'IB 1015		
		Montant maxi	Montant proposé
	1 Gérard GROSLAMBERT	1 254,48€	1 100€
	2 Céline BRASSEUR	1 254,48€	1 100€
	3 Frédéric ROUSSEL	1 254,48€	1 100€
	4 Céline CUCCURU	1 254,48€	1 100€
5 Gérard BOCQUILLON	1 254,48€	1 100€	

	6 Isabelle FENAU	1 254,48€	1 100€
	7 Frédéric PERRIN	1 254,48€	1 100€
	8 Catherine PAZDZIOR	1 254,48€	1 100€
	9 Véronique NICKELS	1 254,48€	1 100€
Indemnités des conseillers délégués	Attribution de 9.21 % de l'IB 1015		
	1 Johann CLERC		350€
	2 Sophie NOËL		350€
	3 Paul FOURNIÉ		350€
	4 Jessica GOULIN		350€
	5 Valérie NEDELEC		350€
	6 Odile DECHANET		350€
	7 Pierre ETIENNE		350€
	8 Bernard SIMON		350€
	9 Jean-Charles BERTHIER		350€
TOTAL MENSUEL			16 346€

* charges afférentes aux indemnités des élus, sous réserve des évolutions des taux de cotisations et de l'adhésion à un régime de retraite des élus (CAREL, FONPEL ...)

7- Postes de collaborateurs de cabinet

Le Conseil décide à raison de 32 voix pour et 3 voix contre (Cyril de ROUVRE, Karine COLOMBO, Catherine SFEIR):

- de voter la création de deux emplois de collaborateurs de cabinet et d'autoriser le Maire à recruter deux collaborateurs de cabinet dans les conditions prévues à l'article 110 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et par le décret d'application n°87-1004 du 16 décembre 2007.
- de prévoir au chapitre budgétaire et à l'article correspondant les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges patronales correspondantes pour un montant maximum égal à 4 478,37 euros brut mensuel par collaborateur.
- de prévoir que leur rémunération suivra la valeur du point de l'indice.

8-Constitution de commissions municipales

Le Conseil décide à l'unanimité de créer 9 commissions composées de 7 membres :

- commission n°1 : Finances
- commission n°2 : Urbanisme, cohérence territoriale, environnement et développement durable
- commission n°3 : Proximité et vie quotidienne
- commission n°4 : Education et petite enfance
- commission n°5 : Politique sociale
- commission n°6 : Culture, vie associative et citoyenneté
- commission n°7 : Sport
- commission n°8 : Formations, pôle universitaire et vie étudiante
- commission n°9 : Animations, loisirs et communication

Puis le conseil procède à l'élection des 7 membres composant chaque commission. Toutes les désignations recueillent l'unanimité des suffrages.

Commission n°1 : Finances

Madame Isabelle FENAU
Monsieur Jacky BOICHOT
Monsieur Gérard GROSLAMBERT
Monsieur Paul FOURNIÉ

Monsieur Frédéric ROUSSEL
Monsieur Patrick LEFEVRE
Madame Catherine SFEIR

Commission n°2 : Urbanisme, cohérence territoriale, environnement et développement durable

Monsieur Frédéric ROUSSEL
Monsieur Pierre ETIENNE
Monsieur Jacky BOICHOT
Monsieur Didier COGNON
Monsieur Gérard BOCQUILLON
Monsieur Abbès DJANTI
Monsieur Cyril de ROUVRE

Commission n°3 : Proximité et vie quotidienne

Monsieur Frédéric PERRIN
Monsieur Jean Charles BERTHIER
Madame Catherine PAZDZIOR
Madame Béatrice JEHLE
Monsieur Johann CLERC
Madame Yasmina EL FAQIR
Madame Karine COLOMBO

Commission n°4 : Education et petite enfance

Madame Céline BRASSEUR
Madame Michèle LEMAIRE
Madame Jessica GOULIN
Madame Valérie NEDELEC
Madame Sophie NOËL
Monsieur Axel CAUSIN
Madame Karine COLOMBO

Commission n°5 : Politique sociale

Madame Catherine PAZDZIOR
Madame Valérie NEDELEC
Monsieur Didier COGNON
Madame Marie Christine MURGIDA
Madame Sabah M'RIOUI
Madame Yasmina EL FAQIR
Madame Catherine SFEIR

Commission n°6: Culture, vie associative et citoyenneté

Madame Céline CUCCURU
Madame Odile DECHANET
Madame Sophie NOËL
Madame Michèle LEMAIRE
Madame Marie Christine MURGIDA
Madame Delphine GAUTIER-SIDGHA
Monsieur Cyril de ROUVRE

Commission n°7 : Sport

Monsieur Gérard GROSLAMBERT
Madame Jessica GOULIN
Monsieur Paul FLAMERION

Madame Céline CUCCURU
Monsieur Johann CLERC
Monsieur Abbès DJANTI
Madame Karine COLOMBO

Commission n°8 : Formations, pôle universitaire et vie étudiante

Monsieur Gérard BOCQUILLON
Monsieur Pierre ETIENNE
Monsieur Bernard SIMON
Madame Isabelle FENAUX
Madame Véronique NICKELS
Monsieur Axel CAUSIN
Madame Karine COLOMBO

Commission n°9 : Animations, loisirs et communication

Madame Véronique NICKELS
Monsieur Paul FOURNIÉ
Madame Odile DECHANET
Madame Jessica GOULIN
Madame Sabah M'RIOUI
Madame Delphine GAUTIER- SDIGHA
Monsieur Cyril de ROUVRE

9- Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

Le Conseil à l'unanimité désigne les cinq membres titulaires suivants et les cinq membres suppléants suivants pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres.

5 titulaires :

- Jacky BOICHOT
- Frédéric PERRIN
- Patrick VIARD
- Céline BRASSEUR
- Patrick LEFEVRE

5 suppléants :

- Bernard SIMON
- Isabelle FENAUX
- Michèle LEMAIRE
- Béatrice JEHLE
- Catherine SFEIR

10- Modalités de dépôt des listes de la commission de délégation de service public

Le Conseil décide, à l'unanimité, de déposer immédiatement la liste unique des candidats à l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public.

11- Election des membres de la commission de délégation de service public

Le Conseil, à l'unanimité, désigne les cinq membres titulaires suivants et les cinq membres suppléants suivants pour siéger au sein de la commission de Délégation de Service Public.

5 titulaires :

- Didier COGNON

- Céline BRASSEUR
- Frédéric ROUSSEL
- Paul FOURNIE
- Cyril de ROUVRE

5 suppléants :

- Paul FLAMERION
- Pierre ETIENNE
- Jessica GOULIN
- Frédéric PERRIN
- Abbès DJANTI

12- Désignation des sept représentants de la Ville de Chaumont à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Conseil décide, **à l'unanimité**, de désigner les membres de la commission des finances pour représenter la Ville de Chaumont à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à savoir:

Madame Isabelle FENAUX
Monsieur Jacky BOICHOT
Monsieur Gérard GROSLAMBERT
Monsieur Paul FOURNIÉ
Monsieur Frédéric ROUSSEL
Monsieur Patrick LEFEVRE
Madame Catherine SFEIR

Fait à CHAUMONT, le

Le Maire,

Christine GUILLEMY